



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 16423

#### Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la proposition de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance d'instaurer, le 27 mai, une journée nationale de la Résistance. Cette date rappelle, en effet, que le 27 mai 1943, sur l'initiative de Jean Moulin, l'ensemble des forces de la Résistance s'est uni pour créer le Conseil national de la Résistance, renforçant ainsi l'autorité de la France auprès des alliés et confortant l'action du général de Gaulle. Cette journée commémorative non chômée permettrait d'évoquer dans les établissements scolaires cette période à la fois douloureuse et glorieuse de notre histoire et de mieux faire connaître l'esprit et les valeurs qui animaient les combattants de la Résistance. Il lui demande donc quelle suite il entend réserver à ce projet.

#### Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le secrétaire d'Etat aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les Résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement. Plusieurs actions seront poursuivies ou engagées à cette fin. Le soutien apporté à la fondation de la Résistance est une des illustrations importantes de cette volonté. L'augmentation de sa dotation et l'attribution de nouveaux locaux doivent lui permettre d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Des initiatives tournées directement vers les jeunes doivent aussi être prises. S'agissant de l'institution d'une journée de la Résistance, cette suggestion, qui mérite une grande attention, suppose, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Toutefois, le secrétaire d'Etat tient à préciser que, à l'occasion de la réunion du Haut conseil de la mémoire combattante, le Président de la République a fait part de sa décision de marquer avec force le 60e anniversaire de la réunion du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce même jour une cérémonie à Paris. Par ailleurs, cette année sera marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le 60e anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Balkany](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (5<sup>e</sup> circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16423

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 14 avril 2003, page 2823

**Réponse publiée le :** 23 juin 2003, page 4977